

Orientation 4.3 Développer le partenariat avec les stations touristiques

Orientation 4.3 Développer le partenariat avec les stations touristiques

Mesure 4.3.1 Renforcer les solidarités et les complémentarités stations/ vallées

« La douzaine de stations touristiques implantées dans l'aire optimale d'adhésion du parc national des Ecrins a vocation à :

préserver les patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels, garants de l'attractivité touristique durable du territoire. »

Mesure 4.3.2 Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale

« Le partenariat entre les stations de sport d'hiver et l'établissement public du parc peut s'articuler autour des axes suivants :

aider les stations à prendre en compte la flore et la faune sauvages dans leurs programmes d'aménagement ».

pages 76 et 77

Référence ID de l'article : #1083

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 14:13